

Conseil Communautaire
Séance du 15 Décembre 2022

Délibération N° 2022 12 110 : Finances - Versement par anticipation d'une subvention au FC Val du Loir

L'an deux mille vingt deux, le 15 Décembre à 18 heures trente
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé s'est réuni à la Salle des Récollets - Montval-sur-Loir, sous la Présidence de M. Hervé RONCIERE ; les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par la voie du courriel aux conseillers communautaires le 08/12/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé le même jour et au siège de chacune des Communes membres et publiés dans la presse.

En exercice	39	Présents	26	Pouvoirs	9	Votants	35
-------------	----	----------	----	----------	---	---------	----

Etaient présents :

M. Hervé RONCIERE, **Président**

Mme Claude ALLAIRE ; M. Sylvain BIDIER ; M. Diego BORDIER ; M. Bruno BOULAY ; Mme Michelle BOUSSARD ; Mme Sylvie CHARTIER ; M. Alain CHEVALLIER ; M. Jean-Michel CHIQUET ; Mme Galiène COHU ; Mme Claire COULONNIER ; M. Pascal DUPUIS ; M. Michel DUTHEIL ; M. Alain GUILLOIS ; M. Vincent GRUAU ; M. Dominique LANGEVIN ; M. Guy LECLERC ; Mme Myriam MARTINEAU ; M. Alain MORANÇAIS ; M. François OLIVIER ; M. Dominique PETER ; M. Gérard RICHARD ; M. Philippe TOURNADRE ; Mme Monique TROTIN ; Mme Agnès VERDIER.

Absents/Excusés ayant donné procuration :

Absents/excusés	Pouvoir à
Francis BOUSSION	Dominique PETER
Sabrina DUCHESNE	Hervé RONCIERE
Laure DUTERTRE	Alain GUILLOIS
Jérôme LEONARD	Sylvie CHARTIER
Joël TABAREAU	Vincent GRUAU
Philippe WEHRLÉ	Michel DUTHEIL
Sabrina RAPPART	François OLIVIER
Catherine TRAPPLER	Agnès VERDIER
Patrick RENARD	Myriam MARTINEAU
Martine CRINIÈRE	Excusée
Fabienne PINÇON	Excusée

Secrétaire de séance : Vincent GRUAU

Y assistaient :

- Myriam Mortreau – Directrice Générale des Services
- Ophélie Rondet – Directrice Générale Adjointe

Date d'affichage, de publication ou de notification de la délibération : 16/12/2022

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes a signé, en 2022, une convention d'objectifs et de financement avec le Football Club Val du Loir au titre de l'animation sportive en faveur de la pratique du football sur le territoire et à la présence d'une école labellisée Fille/Garçon au sein du club.

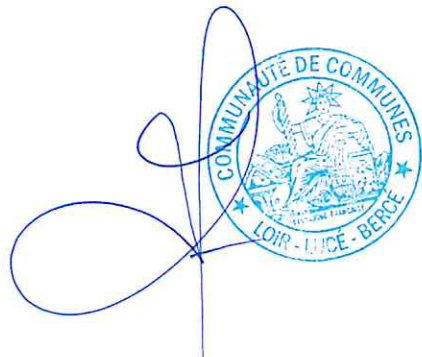
Dans l'attente du vote des subventions pour 2023 et de la signature d'une nouvelle convention et afin de faciliter la gestion de trésorerie de l'association, il est proposé qu'un 1^{er} acompte sur sa subvention annuelle correspondant à 50 % de la subvention votée sur l'exercice N-1 lui soit versé dès l'approbation de la présente décision.

***Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré***

1. Accepte cette proposition et engage la communauté de communes à procéder au versement à intervenir dans les conditions proposées ci-dessus pour l'année 2023 au profit du Football Club Val du Loir.
2. Mandate M. le Président ou son représentant pour l'exécution de la présente décision.

Adopté avec 7 abstentions.

**Le Président
M. Hervé RONCIERE**



**Secrétaire de séance
M. Vincent GRUAU**

A blue ink signature of M. Vincent GrEAU, consisting of several stylized, overlapping loops and a horizontal line at the bottom.